



**VILLE DE SAINT-ADÈLE**  
Service des loisirs  
**APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE SERVICES**  
SP-2015-004

**MANDAT DE GESTION DE LA PLACE DES CITOYENS**

---

**OUVERTURE : Le vendredi 16 janvier 2015**

LE CONTRAT INCLUT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS, SANS S'Y LIMITER:

- Logistique et mise en œuvre des activités à la Place des citoyens
- Gestion de la billetterie, des points de vente et des rapports de vente et de statistiques
- Responsable des tâches liées à la supervision de la location, de l'administration, de l'entretien, de l'accueil et de l'information de la Place des citoyens

Les personnes et entreprises intéressées par ce contrat peuvent obtenir les documents d'appel d'offre (régie, formulaire de soumission et contrat incluant la description technique) à compter du **24 décembre 2014** en s'adressant au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) sur le site internet à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle au numéro 514-856-6600 dans la région de Montréal ou 1 866 669-7326 pour l'extérieur. Les documents peuvent être obtenus au coût établi dans la grille des tarifs du SÉAO.

Les documents seront également disponibles au bureau de la greffière et directrice des Services juridiques, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, à **compter du 6 janvier 2015**, durant les heures régulières de bureau.

Chaque soumission doit être adressée à Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, et déposée à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, situé au 1381, boul. de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, Québec J8B 1A3, d'ici le **vendredi 16 janvier 2015 à 09h00**, dans une enveloppe opaque et scellée.

Les soumissions seront ouvertes à **09h01, le vendredi 16 janvier 2015**, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Sainte-Adèle.

Le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer par écrit avec la coordonnatrice au développement culturel et communications par courriel : [loisirs@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sainte-adele.qc.ca).

DONNÉ À SAINT-ADÈLE, le 24 décembre 2014

(s) Marie-Pier Pharand

Me Marie-Pier Pharand  
Greffière et directrice des services juridiques